



ÉLECTIONS RÉGIONALES 2021

la vie associative,
une richesse régionale

BRETAGNE ET ASSOCIATIONS EN CHIFFRES

LA FORCE ASSOCIATIVE VISIBLE EN BRETAGNE

- 80 000 associations maillent la Bretagne
- 700 000 bénévoles y portent l'intérêt général
- 100 000 salariés y travaillent
- 67% des Français accordent leur confiance aux associations¹ en tant qu'acteur de la démocratie

LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES PAR LES RÉGIONS

Les régions représentent 4% des ressources associatives². Loin d'être négligeables, ces financements enregistrent la plus forte progression parmi les collectivités territoriales depuis plusieurs années (+24,6% entre 2011 et 2017).

Part des financements associatifs dans les régions : 4,4 Milliards d'euros, fléchés à 97% vers les associations employeuses, et principalement sur les secteurs :

- Education, formation, insertion (38%)
- Humanitaire, santé, social (25%)
- Culture (16%)

ENSEMBLE FACE À LA CRISE #COVID19

Les associations durement touchées par la crise

- 86% des associations ont été obligées d'annuler un ou plusieurs événements
- 1 association sur 3 a placé la totalité de ses salariés en chômage partiel (au 15 juin 2020)
- 42% des associations employeuses enregistrent une perte de revenus d'activité significatifs
- 57% des associations ont dû revoir leur mode de fonctionnement

Un fort besoin exprimé de soutien régional

- 40% des associations qui ont besoin de soutien ont l'intention de se tourner vers les aides régionales



Zoom sur les têtes de réseaux associatives régionales

50% des associations sont fédérées

En sus des associations ayant une activité régionale, les régions abritent souvent des associations dites « têtes de réseau » qui fédèrent d'autres associations sous forme de coordination, fédération, ou même de collectif.

Elles jouent un rôle de représentation des associations en portant leur parole collective, elles accompagnent leurs associations membres ou encore constituent un centre de ressources pour elles.

Les têtes de réseaux sont essentielles dans le maillage du tissu associatif et constituent des interlocuteurs privilégiés pour les élus régionaux.

LES ASSOCIATIONS, BOOSTER DES RÉGIONS

ELLES SONT 72% DES STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE BRETONNES

La Bretagne est la première région de France pour le poids de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'emploi local. Avec 10,4%³ de l'emploi total, les associations représentent 72,4% des entreprises de l'ESS.

Elles représentent la principale force de l'économie sociale et solidaire en Bretagne.

ELLES SONT DES EMPLOYEURS D'UTILITÉ CITOYENNE

Avec 1,8 millions de salariés répartis dans toutes les régions, les associations figurent, pour certaines d'entre elles, dans le palmarès des employeurs régionaux.

Elles portent des emplois qui résistent mieux à la crise parce qu'ils sont non délocalisables. Elles participent à la création et au maintien d'emplois de qualité et durables, avec des personnels qualifiés et disposant d'une véritable expertise. Sur certains territoires comme le Centre Bretagne la part de l'emploi associatif peut monter jusqu'à 20% de l'emploi privé (pour une moyenne de 10% au niveau national).

Elles sont également mobilisées pour accompagner les publics éloignés de l'emploi. **Le secteur associatif a toujours été un acteur phare des politiques publiques de l'emploi.** Au-delà du secteur de l'insertion majoritairement porté par des associations, c'est l'ensemble du champ associatif qui se mobilise pour former et accompagner vers l'emploi.

ELLES SONT ACTRICES DE L'INNOVATION SOCIALE ET DES SERVICES AUX CITOYENS

Les associations sont les premières productrices d'innovation sociale au travers de leurs projets, de leur façon de faire collectif, ou encore de leurs modes d'actions, répondant souvent d'une nouvelle façon à un problème ou un enjeu émergent.

Elles sont le laboratoire permanent de l'innovation sociale.

Très impliquées auprès des citoyens et forces de proposition, elles prennent en charge une partie des services publics garantissant leur non-délocalisation, leur accessibilité à tous et prévenant leur marchandisation.

Elles sont des partenaires connus et éprouvés des pouvoirs publics.

ELLES SONT DES LIEUX D'ENGAGEMENT ET DE CITOYENNETÉ

Les associations favorisent le dialogue entre les citoyens et les pouvoirs publics, permettant une plus grande pertinence et une meilleure efficacité de l'action publique et facilitant le travail des institutions publiques.

Elles œuvrent au quotidien pour une plus grande cohésion sociale, favorisant le lien entre les générations. **Elles sont des lieux d'appropriation et de transmission des valeurs citoyennes.**

Elles contribuent à plus de démocratie et de solidarité et elles participent au développement de la qualité de vie sur les territoires.



¹ Baromètre de la confiance 2009 -2019 CEVIPOF

² Le Paysage associatif, Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau, Dalloz, 2017

³ Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, Observatoire National de L'ESS, Ess France, 2020

11 ENGAGEMENTS RÉGIONAUX EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

1

Poursuivre le dialogue avec les associations au niveau régional à travers l'organisation régulière des assises de la vie associative réunissant largement les acteurs associatifs et leurs partenaires publics dans les territoires permettant de réaliser un diagnostic partagé et de travailler une feuille de route commune.

2

Structurer le partenariat entre associations et pouvoirs publics par la signature d'une Charte des Engagements Réciproques associant l'Etat en Région, le Conseil Régional & Le Mouvement associatif. Le suivi des engagements avec des indicateurs se fera à travers la tenue régulière d'un comité de suivi.

→ Bonne pratique

La Région Nouvelle-Aquitaine, la préfecture et Le Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine ont signé une Charte régionale d'engagements réciproques en 2018. [Télécharger ici](#)

3

Disposer d'interlocuteurs dédiés à la vie associative à travers la nomination d'un.e Vice-président.e en charge de la vie associative, et créer une commission vie associative au sein du Conseil Régional.

4

Structurer l'accompagnement des associations à travers un renforcement du soutien aux têtes de réseaux associatives régionales (coordination, fédération, collectif etc.), lesquelles ont également un rôle de centre de ressources pour les associations.

5

Diffuser au sein des services juridiques du Conseil régional tous les outils d'une bonne contractualisation avec les associations notamment ceux concernant⁴ la subvention et les conventions pluriannuelles d'objectifs.

→ Bonne pratique

Le Mouvement associatif a publié un guide des subventions aux associations. [Télécharger ici](#)

GUIDE DES SUBVENTIONS

6

Soutenir l'animation du réseau régional des acteurs de l'accompagnement de la vie associative

7

Soutenir l'engagement bénévole à travers l'appui à la formation (FDVA) et la mise en place d'opérations de communication.

8

Aider financièrement les associations en difficulté à travers la création d'un fonds de soutien dédié.

→ Bonne pratique COVID-19

Le fonds COVID Résistance Bretagne propose aux associations de bénéficier d'une avance remboursable. Le dispositif est financé en parts égales par la Région, les quatre conseils départementaux, les 59 EPCI et la Banque des Territoires. [Télécharger ici](#)

⁴https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2020/09/LMA_kit_asso_elu-e_Etape-02.pdf

9

Impliquer les acteurs associatifs dans les différents schémas régionaux ayant vocation à soutenir le développement du territoire (ex : SRADDET, SRDEII etc.), et dans la déclinaison en région de la nouvelle programmation des fonds structurels européens.

10

Développer la cellule d'observation de la vie associative régionale, en lien avec les acteurs associatifs, permettant de disposer de données relatives à l'économie associative, l'emploi, l'engagement, la coopération entre associations etc.



11

Soutenir l'emploi associatif en favorisant la mise en place d'aide à l'emploi au niveau régional, en soutenant les initiatives de mutualisation à l'instar des groupements d'employeurs associatifs, et en abondant le dispositif local d'accompagnement.

→ **Bonne pratique**

La Région Centre Val de Loire a créé CAP'Asso, une aide qui permet de soutenir les projets associatifs en intégrant la création/consolidation d'emplois. [En savoir plus ici](#)



→ UNE ASSOCIATION, C'EST :

- un acteur qui ne poursuit pas un but lucratif
- une gouvernance collective, bénévole et désintéressée
- la garantie d'un service non délocalisable
- une accessibilité en termes de prix et de public
- une volonté de faire vivre les territoires
- un partenaire connu et éprouvé des pouvoirs publics
- des actions d'utilité citoyenne pour une société plus juste, plus durable et plus humaine



ALLER PLUS LOIN

Le kit asso de l'élu.e
→ lemouvementassociatif.org/le-kit-asso-de-l-elu-e

Associations et collectivités : agir et réagir face à la crise
→ lemouvementassociatif-aura.org/parteneriat-face-a-la-crise

LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE BRETAGNE

Nos organisations membres

